

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 4

Artikel: Catalogue des recommandations de la Ligue pour la propreté en Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127298>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Catalogue des recommandations de la Ligue pour la propreté en Suisse

21

Fondements de nos recommandations

C'est en nous appuyant sur des résultats d'analyses, des valeurs fondamentales et des données tirées de la pratique que nous pouvons donner à nos lecteurs une idée objective de la situation.

Après cette analyse de la situation, on peut formuler des recommandations réalisables à l'adresse des autorités et des politiciens, de toutes les branches de l'économie, de l'industrie et du commerce.

Dans la lutte contre la pollution de l'environnement et dans la recherche de solutions au problème des déchets, il importe avant tout de bien connaître la situation réelle, de regarder les faits en face et de comprendre les relations qui existent entre les différentes données du problème.

Dans le domaine des déchets, comme dans la plupart des autres domaines, il faut, avant de pouvoir remédier aux dommages, bien en connaître les causes. C'est pourquoi la Ligue pour la propreté en Suisse a voulu, par l'entremise de son Comité technique, faire une étude détaillée de la situation avant de formuler ses postulats et recommandations.

Les mesures trop précipitées, par exemple des interdictions, des prescriptions et/ou même des lois qu'il est possible de décréter, mais impossible de réaliser ou de faire appliquer, n'ont aucun sens et bercent le public dans un faux sentiment de sécurité; de plus, elles s'avèrent gênantes lorsque, par la suite, on veut prendre des mesures vraiment nécessaires et adéquates.

Catalogue des recommandations

Visées résultant de ce rapport pour la Ligue pour la propreté en Suisse.

En tant qu'association au service de la protection de l'environnement, nous connaissons notre devoir et nous nous efforçons d'accomplir les tâches que nous nous sommes assignées en faisant appel à tous les moyens et possibilités à notre disposition.

C'est à nous qu'il appartient de susciter dans le public – plus vivement encore que jusqu'à présent – le sentiment de responsabilité à l'égard de l'environnement et de réveiller la conscience des gens des milieux les plus divers à l'aide d'appels lancés par l'entremise des grands moyens de communications et de campagnes de démonstration.

Nous devons, en collaboration étroite avec l'industrie, les métiers et le commerce, rechercher des solutions, des possibilités et des moyens permettant d'endiguer le flot de déchets et de remédier aux dégâts déjà soufferts par la na-

ture; ainsi nous finirons par atteindre notre but, qui peut être résumé par cette parole: «Plus de déchets, mais seulement des matières récupérables.»

Nous avons aussi le devoir d'entretenir des contacts étroits avec les autres organisations et associations qui luttent pour la conservation de l'environnement ainsi qu'avec les milieux suisses et étrangers intéressés à ces problèmes; il importe de coordonner tous les travaux et efforts accomplis dans l'intérêt de notre milieu naturel, si l'on veut, avec les moyens et connaissances dont nous disposons, arriver à réaliser le maximum.

Nous voulons faire en sorte que les problèmes relatifs aux déchets ne soient ni dramatisés, ni traités à la légère, mais vus sous leur véritable jour grâce à un travail consciencieux d'information objective fondée sur des faits et sur des données sûres; grâce à cela, les autorités pourront prendre des mesures utiles et efficaces.

Nous voulons appliquer une partie de nos efforts à récompenser et à propager les solutions, les moyens, les procédés, etc., qui respectent les intérêts de l'environnement; d'autre part, nous manifesterons toute notre réprobation à l'égard de tout nouveau développement qui risquerait de porter préjudice à notre milieu naturel.

Recommandations aux autorités

Toutes directives, prescriptions et lois se rapportant aux emballages, ainsi qu'à la circulation et la vente de marchandises de toutes sortes (par exemple, lois sur les poids et mesures, etc.) doivent être conçues de manière à respecter les intérêts de la protection de l'environnement.

L'Etat doit formuler les lois, directives et ordonnances de façon à permettre l'application accrue de mesures normalisées (containers et emballages normalisés).

Les autorités doivent encourager l'installation et la mise à disposition de dispositifs de précompression dans les quartiers à population dense et dans les entreprises à production intense de déchets.

La pollution et l'enlaidissement de la nature, des voies publiques et des forêts prouvent que, dans une grande partie de la population, le sens de la responsabilité que nous devons avoir à l'égard de notre milieu naturel est encore trop peu développé. Des efforts considérables ont

été entrepris par toutes les organisations de protection de l'environnement dans le but d'éveiller et d'intensifier ce sens de la responsabilité.

Ces efforts ne sont pas entièrement vains – quelques petits succès ont déjà été enregistrés çà et là; mais à quoi servent-ils dans le fond, puisqu'il y a encore, en beaucoup d'endroits, un manque d'installations et de dispositifs vraiment efficaces (corbeilles à déchets, par exemple) qui accéléreraient les progrès restant à faire dans ce domaine. *Il importe que les autorités communales et cantonales s'occupent plus activement que par le passé de faire installer des réceptacles pratiques et hygiéniques pour les déchets (corbeilles, containers, etc.) à tous les endroits très fréquentés (routes, chemins, places publiques, etc.); il faut en outre que ces réceptacles soient vidés périodiquement.*

A l'heure actuelle, 600 communes suisses environ sont rattachées à des installations de traitement de déchets, mais il y en a encore 2000 qui se débarrassent «n'importe comment» de leurs déchets, principalement par la décharge non contrôlée.

C'est seulement lorsque toutes les communes, sans exception, auront trouvé une solution satisfaisante au point de vue de l'hygiène au problème de l'élimination des déchets que l'on pourra mettre un frein en Suisse à la dégradation de la nature.

Les autorités doivent créer les bases légales nécessaires pour que les 2000 communes restantes soient aussi le plus tôt possible rattachées à des installations de traitement des déchets solides. Elles doivent, en se servant des moyens politiques à leur disposition, obtenir l'interdiction des décharges non contrôlées et la faire strictement respecter par les communes et les particuliers.

Il faut obtenir des autorités cantonales qu'elles dressent un cadastre de tous les terrains de décharge existants ou potentiels remplissant toutes les conditions auxquelles doivent satisfaire les décharges contrôlées en ce qui concerne la protection de l'environnement et plus particulièrement la protection des eaux souterraines contre la pollution.

En ce qui concerne la planification dans le domaine des déchets, il importe que les nouvelles installations de traitement et d'élimination projetées et exécutées soient conçues en considération de l'évolution prévue.

Les autorités publiques doivent pourvoir à l'élimination de tous les déchets, c'est-à-dire non seulement des déchets domestiques, mais aussi des déchets industriels, des cadavres d'animaux, des matières retenues par les grilles, des autos hors d'usage, etc. Elles doivent, dans leur recherche

de solutions économiques et respectueuses des intérêts de l'environnement, coordonner leurs efforts et s'assurer la collaboration des citoyens. Dans le cadre des pouvoirs qui leur sont accordés par la loi, les autorités fédérales doivent procurer aux cantons et communes une aide scientifique et financière, dans le but de faire appliquer dans tous les cantons une pratique plus perfectionnée d'élimination des déchets et de protection de notre milieu naturel.

Les autorités doivent veiller à ce que l'on ne construise désormais plus de petites installations où les déchets sont éliminés de façon peu rationnelle et insatisfaisante.

Dans le domaine de l'élimination des déchets comme dans celui de la protection des eaux, l'étroite autonomie communale et le patriotisme local ne doivent plus avoir place. Les communes doivent s'unir entre elles pour former des associations intercommunales. L'expérience nous prouve que le problème de l'élimination peut être résolu uniquement à l'aide de grandes installations efficaces.

Il faut, dans l'intérêt public, abandonner la politique de «clocher» et la remplacer par des vues plus larges, par une fructueuse collaboration intercommunale ou même intercantonale.

La Confédération doit encourager la création d'associations intercommunales pour le traitement et l'élimination des déchets et faciliter la collaboration entre corporations publiques et organisations privées, collaboration qui peut très bien dépasser les limites d'un canton.

Les communes ont aussi la tâche de veiller à l'élimination des déchets de l'industrie et du commerce. Beaucoup d'entreprises ne remettent pas leurs déchets aux installations locales d'élimination, en partie parce qu'elles veulent empêcher une surcharge éventuelle des installations, et en partie parce qu'elles veulent éviter les immixtions qui pourraient découler du traitement des déchets. D'autre part, beaucoup de communes n'entreprennent rien ou presque rien pour aider l'industrie à éliminer ses déchets.

Les communes doivent collaborer étroitement avec l'industrie et le commerce à la recherche de solutions communes au problème des déchets.

La question de la compression préliminaire est très importante pour le traitement des déchets. L'installation de dispositifs de précompression dans les entreprises industrielles et commerciales, dans les hôtels et restaurants, dans tous les ménages collectifs et dans les immeubles à plusieurs appartements est devenue aujourd'hui une véritable nécessité et facilite beaucoup le travail de ces mé-

nages comme des services de ramassage et de traitement. *Il conviendrait que l'Etat émette des décisions générales obligeant les entreprises industrielles et commerciales, ainsi que les ménages collectifs, à installer et à utiliser des dispositifs de compression.*

L'Etat doit, sur le plan international, rechercher des moyens propres à alléger efficacement les problèmes relatifs aux déchets.

Recommandations aux partis et aux hommes politiques

Les partis politiques et les hommes politiques qui s'occupent de politique doivent se rendre compte que la meilleure des lois, la plus stricte des prescriptions et la plus draconienne des interdictions ne servent à rien, si d'emblée elles sont destinées à ne pas être observées, comme c'est trop souvent le cas dans le domaine de la protection de l'environnement.

Les partis et les hommes politiques doivent désormais, au lieu de prendre la protection de l'environnement comme prétexte pour augmenter leur popularité, présenter avant tout des propositions et des postulats bien fondés, efficaces et réalisables.

Recommandations s'adressant à l'industrie en général

L'industrie doit, en collaboration avec le commerce, examiner les possibilités d'utiliser – pour les produits existants, comme pour les nouveaux produits – des emballages normalisés (palettes, harasses, cartons pliants réutilisables, etc.). Elle doit aussi, par des dispositions appropriées, faciliter l'utilisation de ce type d'emballage. *L'industrie doit intensifier ses efforts en vue de faire appliquer des solutions normalisées pour l'emballage de ses produits et de propager l'utilisation d'emballages à plusieurs usages de préférence aux emballages perdus.*

Les entreprises ont aujourd'hui à se préoccuper, dans leurs calculations, non seulement des questions relatives au personnel, à la politique des salaires et à la productivité, mais aussi des problèmes ayant trait à la protection de l'environnement.

De toutes les entreprises – qu'il s'agisse de l'industrie, des métiers et du commerce – on doit aujourd'hui exiger qu'elles reconnaissent et acceptent la nécessité de protéger notre milieu naturel contre la pollution, et qu'elles en tiennent compte comme d'un facteur fixe et inévitable dans leurs calculs de rentabilité et de rendement.

Il faut en particulier exiger que l'industrie, dans le développement de nouvelles méthodes et de nouveaux produits ou marchandises, recherche et adopte les possibilités qui, tout en étant acceptables au point de vue de l'économie, respectent le mieux les intérêts de la protection de l'environnement. L'industrie doit, dans une mesure croissante, reconnaître l'importance du recyclage (récupération, réutilisation, réintroduction dans le cycle de production). Elle doit en tenir compte déjà dans la phase de recherches et de développement de nouveaux produits et matières.

On doit exiger de toutes les branches industrielles qu'elles tiennent compte dans leur développement de l'objectif à long terme qui peut être formulé ainsi: «Plus de déchets, mais le recyclage de chaque matière dans un circuit fermé.»

Il importe d'intensifier les efforts en vue de trouver de nouveaux moyens de recyclage, de développer de nouveaux procédés techniques, afin de pouvoir récupérer le plus de déchets possible et de les réutiliser de diverses manières, à savoir:

comme matières premières pour la fabrication de produits de même nature (par exemple refonte de métaux et de verre en vue de la fabrication de nouvelles marchandises en métal ou en verre),

s'il s'agit de vieux papiers et cartons, comme matière première pour la fabrication de nouveaux papiers ou cartons et d'articles à base de cellulose,

s'il s'agit de matières plastiques, comme matière première ou auxiliaire pour la fabrication de panneaux ou feuilles de placage,

s'il s'agit de vieux pneus, pour l'extraction de l'huile,

s'il s'agit de boues biologiques, pour la production de fourrage albumineux,

s'il s'agit de verre broyé, comme couchis dans la construction de routes, etc.

Il faut que les diverses branches de l'industrie prêtent plus d'attention au cycle naturel et aux cycles artificiels des matières. Elles doivent exploiter toutes les possibilités de recyclage et consacrer les sommes nécessaires à la recherche et au développement de nouvelles possibilités.

Les solutions, procédés et matériaux les mieux adaptés à la protection de l'environnement ne sont pas toujours les

plus économiques. Malgré les frais supplémentaires qui en résultent, l'industrie doit considérer comme obligatoire le respect des intérêts de l'environnement et donner la priorité à toutes les mesures susceptibles de réduire la pollution de notre milieu naturel.

Toutes les branches de l'industrie – et en particulier l'industrie des emballages – doivent, lors de la mise au point de nouveaux produits, choisir la solution la mieux adaptée aux intérêts de l'environnement, à condition que les frais en soient encore supportables.

Il importe de donner toujours la préférence aux solutions, marchandises et produits les mieux adaptés aux intérêts de l'environnement. Cela signifie ceux dont la fabrication, l'utilisation et l'élimination produisent le moins de déchets et ne dégagent pas de gaz toxiques. Pour l'environnement, les meilleurs produits sont ceux qui, après usage, peuvent être traités ou éliminés sans grande difficulté, ainsi que ceux qui peuvent être réutilisés.

Malgré les frais de production plus élevés pour l'industrie et malgré les frais plus élevés de transport et de manutention pour les grossistes et les commerçants, il faut toujours porter son choix sur la solution la mieux adaptée aux intérêts de l'environnement, pour autant que cela se justifie au point de vue de l'économie et n'ait pas de conséquences insupportables pour l'industrie et le commerce, de même que pour les consommateurs.

La récupération extensive des déchets exige un triage préalable. L'expérience nous prouve qu'il est possible, dans une certaine mesure, de trier les déchets par matières chez les producteurs, les grossistes, les commerçants et dans les ménages collectifs (hôtels, restaurants, cantines, hôpitaux).

Cette possibilité n'existe toutefois pas encore dans les ménages individuels vu le manque de place pour les divers récipients et aussi à cause du manque d'empressement de la population à effectuer ce travail supplémentaire.

Il importe que l'industrie, les métiers, les commerces et les ménages collectifs trient sur place leurs déchets par matière pour faciliter le recyclage et la réutilisation des différentes matières.

Recommandations s'adressant en particulier à l'industrie des matières plastiques

Il est recommandé à l'industrie des matières plastiques de:

ne plus choisir désormais le CPV pour la fabrication d'emballages perdus très fréquemment employés, afin d'éviter

que les gadoues – particulièrement les gadoues commerciales et domestiques – n'aient une teneur trop élevée en déchets de CPV;

axer la recherche sur les méthodes et possibilités de réutiliser les déchets de matière plastique;

réduire la production de matières halogénées pour emballages et intensifier les travaux de recherche visant à développer de nouvelles matières dont l'élimination ne pose pas de problèmes et ne donne pas lieu à des dégagements de gaz toxiques.

Recommandations s'adressant en particulier à l'industrie verrière

Il est recommandé à l'industrie verrière de:

poursuivre ses efforts en vue de réduire encore plus le poids des emballages en verre;

axer la recherche sur le développement d'un verre pour emballages qui puisse être, après usage, pulvérisé sans risque de blessure;

s'efforcer dans tous les secteurs de mettre sur le marché plus d'emballages dits de circulation de préférence aux emballages perdus;

prêter une plus grande attention au problème du recyclage et se mettre à la recherche de possibilités d'extraire le verre des déchets, de le reprendre et de le réutiliser comme matière première.

Recommandations s'adressant en particulier à l'industrie métallurgique

Il est recommandé à l'industrie métallurgique de:

prêter une plus grande attention au problème du recyclage, c'est-à-dire de rechercher de nouvelles possibilités de reprendre et de réutiliser les vieux métaux;

remplacer autant que possible la tôle galvanisée par la tôle laquée, afin de faciliter la récupération également dans ce secteur.

Recommandations s'adressant en particulier à l'industrie du papier

Il est recommandé à l'industrie du papier de:

intensifier et développer encore le recyclage déjà en pratique;

renoncer aux papiers recouverts d'un enduit, sauf pour la production d'emballages pour lesquels l'enduit est indispensable, car, au stade actuel de la technique, il n'est pas possible de recycler les papiers ainsi traités.

Recommandations au commerce

La reprise des emballages de circulation et à plusieurs usages fait partie de la vente. Il convient de prêter une grande importance à ce service rendu aux clients qui, en même temps, constitue un adoucissement au problème de l'élimination des déchets.

Il importe donc que le commerce exige des producteurs d'emballages et des entreprises de remplissage que seuls des emballages normalisés et échangeables soient fabriqués, respectivement utilisés.

Le commerce (des grands magasins et des supermarchés à self-service aux petits commerces de détail) doit en tout temps reprendre les emballages à plusieurs usages qui sont encore utilisables.

Il faudrait que le commerce donne en principe la préférence aux emballages dits de circulation ou à plusieurs usages et n'utilise les emballages perdus que là où l'emploi des emballages de circulation n'est vraiment plus soutenable du fait de la pénurie de personnel ou des frais trop élevés.

Nous demandons instamment au commerce d'utiliser et d'exiger autant que possible des emballages normalisés et de circulation (emballages à plusieurs usages), même s'il doit en résulter des frais et du travail supplémentaires, à condition naturellement que cette charge additionnelle soit encore soutenable.

En ce qui concerne l'élimination des déchets, la préférence doit être donnée aux emballages en feuilles de plastique, car celles-ci ne donnent guère lieu à des difficultés dans les usines d'élimination et sont moins volumineuses que les emballages solides.

Dans tous les cas où les emballages en plastique peuvent être utilisés aussi bien que les feuilles plastiques, nous recommandons au commerce de donner la préférence à ces dernières, même s'il doit en résulter quelques inconvénients (difficultés d'empilage, etc.).

La remise gratuite de sacs à poignées à chaque achat et à toute occasion est très à la mode depuis quelques années. On a constaté que les consommateurs se servent très volontiers de ces sacs – même pour des achats volumineux – lorsqu'ils les reçoivent ou peuvent les prendre gratuitement. Ils montrent par contre beaucoup plus de retenue lorsqu'ils doivent payer les sacs.

On recommande au commerce de ne plus céder gratuitement les sacs à poignées, mais de les faire payer par les consommateurs.

Beaucoup trop de magasins en Suisse emballent les produits préemballés et les mettent encore dans un sac à poignées avant de les donner aux acheteurs.

Nous demandons aux commerçants d'abandonner leur pratique d'emballer encore une fois (dans du papier, des cornets, etc.) les marchandises ou produits préemballés et d'offrir aux clients des sacs à poignées pour les achats peu volumineux.

Le commerce doit essayer «d'éduquer» les clients, c'est-à-dire de les amener à accepter que leurs achats préemballés ne leur soient plus remis dans un emballage supplémentaire et encore – s'il s'agit d'objets peu volumineux – dans un sac à poignées; il doit même essayer d'amener les consommateurs à refuser d'eux-mêmes ces doubles ou triples emballages si irrationnels.

Recommandations aux consommateurs

Dans les ménages, le volume des déchets pose des problèmes assez gênants, car les nouveaux appartements deviennent de plus en plus petits. Les cuisines, surtout, sont exiguës et en général remplies d'appareils et d'ustensiles, de sorte que l'on a de moins en moins de place pour les ordures.

La ménagère a donc avantage de réduire le volume des ordures non seulement dans son propre intérêt, mais aussi dans l'intérêt des services de ramassage, de transport et d'élimination des déchets.

Il est recommandé à la ménagère de ne pas jeter tels quels les emballages vides (boîtes à conserves, bocaux, etc.) dans la poubelle ou dans le sac à ordures, mais de les remplir auparavant de petits déchets.

Chaque ménagère peut apporter une contribution utile au recyclage (récupération et réutilisation dans le processus de production) des différentes matières contenues dans les déchets. Elle doit pour cela saisir chaque occasion qui lui est donnée de remettre certains déchets aux collectes spéciales organisées de temps en temps par les groupes de jeunes, les associations, les marchands de vieux papiers ou chiffons, etc., au lieu de les jeter dans la poubelle; il en est de même pour les déchets métalliques, pour autant que des collectes spéciales de vieux métaux aient lieu.

Chaque consommateur peut, dans une très large mesure, contribuer à réduire les quantités d'ordures ménagères; il doit pour cela:

*être d'accord de renoncer lorsqu'il fait ses emplettes, à tout emballage superflu,
perdre l'habitude de prendre un sac à poignées à chaque achat, même peu volumineux,
prendre la peine de rapporter au magasin au prochain achat toutes les harasses, bouteilles de circulation, emballages à plusieurs usages, etc., même si la valeur remboursée est nulle ou très petite.*

Par son comportement respectueux des intérêts de l'environnement, le consommateur peut grandement faciliter au commerce et à l'industrie l'abandon des si commodes emballages à un seul usage et contribuer indirectement à réduire la teneur des gadoues en déchets d'emballages.

Recommandations aux ménages collectifs

et aux entreprises de restauration de toutes sortes

Au contraire des ménages individuels, les ménages collectifs et les entreprises de restauration qui, eux, produisent de grandes quantités de déchets, ont la possibilité de trier sur place leurs ordures par matières et, de ce fait, de faciliter le recyclage.

On demande aux ménages collectifs et aux entreprises de restauration de toutes sortes de pratiquer désormais dans une plus large mesure le triage sur place de leurs déchets par matières, afin de faciliter le recyclage.

Recommandations aux services de ramassage

Les sacs à poignées en papier ou en plastique sont très à la mode actuellement. On pourrait très bien les réutiliser une seconde fois en les remettant, remplis de déchets, au service de ramassage, ce qui aurait l'avantage d'économiser la place dans les poubelles. Pour cela, il faudrait que les cantons et les communes coordonnent leurs méthodes de ramassage. Il est certainement peu raisonnable d'attendre des ménagères qu'elles fourrent tous les sacs – à l'état non rempli – dans leurs poubelles ou leurs sacs à ordures.

Il importe que les services de ramassage acceptent dans leurs tournées et traitent comme sacs à ordures tous les sacs à poignées d'une certaine grandeur, c'est-à-dire d'une capacité suffisante, à condition toutefois qu'ils soient bien fermés, soit pas trop remplis et faciles à saisir.

Appel à tous les particuliers

La population elle-même est en grande partie responsable de la pollution et de la dégradation de l'environnement. Trop de gens – que ce soit par négligence ou par paresse – jettent chaque jour consciemment ou inconsciemment des déchets de toutes sortes (billets de tram, paquets vides de cigarettes, restes de pique-nique, mouchoirs en papier, etc. et même des objets usagés d'une certaine grandeur) par la fenêtre de l'auto ou du chemin de fer, dans la rue, dans les lacs ou cours d'eau, ou les laissent traîner dans les prés, chemins, forêts, etc.!

La Ligue pour la propreté en Suisse exhorte chaque citoyen à s'efforcer, par son propre comportement, de donner le bon exemple à autrui et plus spécialement aux jeunes. Il importe que nous devenions un peuple respectueux des intérêts de l'environnement et désireux d'éviter une production surabondante de déchets. Nous devons être conscients de nos responsabilités et sauvegarder les trésors qui nous ont été donnés par la nature.

Convention du logement

La statistique concernant le nombre des baux paritaires effectivement conclus, entreprise auprès des membres de l'Union romande des gérants et courtiers en immeubles révèle, selon un premier pointage opéré pour les mois de novembre et décembre 1971, les chiffres suivants: à Lausanne, 1002 baux paritaires ont été conclus, contre 1032 à Genève et 31 dans le canton de Neuchâtel. Tenant compte des changements et des nouveaux logements offerts en location, ces indications témoignent d'une diffusion satisfaisante des formules paritaires de bail à loyer.

Lors de leurs dernières séances, les délégués des associations signataires de la Convention du logement ont examiné la possibilité d'élaborer certaines règles en vue de la détermination des loyers dans le cadre des baux paritaires d'une durée de trois ans.

Dans le canton du Valais, la commission faitière, chargée de l'application de la convention, est composée de MM. Favre, Rey et Pichard pour le Cartel syndical et de MM. Antille, Micheloud et Vittel pour la Chambre immobilière du Valais.